

L'AVENIR.

Paraît QUATRE FOIS par semaine, tous les MARDIS, JEUDIS et deux fois les SAMEDIS au matin.
Le journal se publie à deux éditions.
L'abonnement à la 1ère est de... 21 0 0
L'abonnement à la 2e est de... 0 10 0
(Voir les conditions à la dernière colonne.)

L'AVENIR.

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE ET DU COMMERCE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

TRIBUNE DU PEUPLE

Liberté de penser.

M. le Directeur,

DIMES.

Payer la dîme à l'indigence
Et le bon Dieu vous bénira.
BERANGER.

M. le Directeur,

En écrivant ma correspondance du 12 du mois dernier au sujet des dîmes, je m'attendais bien à recevoir, de la chaire et des *Mélanges* dits *Religieux*, une bordée des plus dégoûtantes injures. On que je crusse manquer aux convenances ou aux règles de la justice; mais c'est que je savais que je touchais à des intérêts matériels, sujet délicat, et que j'aurais affaire à cette classe de dévots qu'on connaît toute remplie de l'amour de Dieu et de la haine du prochain. Je ne m'étais pas du tout trompé. Cependant, comme je savais qu'on ne pouvait avoir aucun argument même plausible à apporter contre mon écrit, j'étais résolu de mépriser ces injures et de ne pas même lire celles qu'on me débiterait sur les *Mélanges*, ce qui m'était d'autant plus facile que je ne reçois pas ce journal, non plus que personne autour de moi, chacun sachant assez que cette feuille n'est pas destinée à instruire le peuple, mais à tromper les loupes du clergé, que personne ne chantait plus depuis les jours néfastes de 1837 et de 1838 où trop de prêtres, au lieu de bénir, méconnaissent assez leur mission pour dénoncer et maudire. Quelques-uns de mes amis des *Mélanges* et de ceux qui ont été victimes de ces injures, si tant est qu'on puisse en trouver dans ces colonnes, vû que, disent-ils, on chante déjà victoire dans certains quartiers et qu'on croit l'ennemi vaincu parce qu'il a déposé les armes. Les éditeurs des *Mélanges*, deux prêtres, me dit-on, qui, prenant sans doute ces paroles de Jésus-Christ, "allez, enseignez," dans le sens le plus large, croient qu'ils ont mission de prêcher, avec ou sans l'évangile, la politique aux nations, en l'assomant toujours, comme bien des éditeurs de bas aloi croient en avoir le droit et le privilège, de forces injures et mensonges, n'ont pas eu que ce fut trop de deux numéros de leur pieux journal pour me jeter de leur boue. J'ai pu me procurer que le dernier et je ne connais pas par où dire ce qui a paru ou une partie de ce qui a paru sur le premier. J'y suis traité d'insecte et d'âne, entre autres gentillesces, me dit-on, et l'on a en soin d'écrire ces mots en italiques afin qu'il fussent plus apparents, en parlant de la qualification d'impie qui m'est donnée avec une libéralité, je dirais presque une prodigalité vraiment merveilleuse. J'observerai que ce terme d'impie est relatif: le mahométan, qui ne croit pas à l'évangile, est un impie par rapport au chrétien, et celui-ci a son tour, qui ne regarde pas l'alcoran comme la parole de Dieu, est un impie aux yeux des sectateurs de Mahomet, et tous les deux le sont vis-à-vis du Mormon, parce qu'ils ne veulent pas croire à l'origine divine de la bible d'or trouvée par Joseph Smith. Les pieux éditeurs des *Mélanges* croient-ils qu'ils sont des impies aux yeux de bien des gens, parce que, tout occupés à défendre une caste, ils sont prêts à tout sacrifier, jusqu'au peuple d'où ils sortent.

Les *Mélanges* me reprochent d'avoir falsifié l'histoire en disant que Constantin était un ambitieux, qui s'ignit une vision, sans doute parce qu'il n'aurait pas eu cela dans l'histoire ecclésiastique, on apologetique de Fleury ou de Bérault-Berastel; *wonderous!* c'est justement comme cela qu'un correspondant d'un autre journal prouve que *Trépassé* a menti à l'histoire en disant que l'évêque Briand sacrifiait par fois à Bacchus... parce que le prêtre qui fit son oraison funèbre n'en parle pas! Mais voici une autre preuve de bonne foi. Pour prouver que l'esprit de l'évangile est démocratique, je cite ce texte: "ce celui qui veut être le plus grand parmi vous, soit le serviteur de tous," et j'ajoute: "n'est-ce pas là dire qu'il ne doit pas y avoir de maîtres." Les *Mélanges* en concluent que je suis contre toute espèce d'autorité et même contre l'autorité paternelle. Voici à présent une preuve de la logique du journal *Religieux*. Pour me rendre odieux en me taxant d'ingratitude, il dit que je dois tout ce que je suis à la bienfaisance d'un prêtre, dont moi et les miens avons éprouvé la protection. Quoique ceci ne soit pas tout-à-fait la vérité, je vais pourtant admettre le fait, ne serait-ce pas pour faire plaisir, une fois en ma vie, à ces chers *Mélanges*. Eh bien! messieurs, je dois tout ce que je suis à un prêtre qui s'appelait A. je suppose, mais qui n'est pas du tout dans la catégorie de ceux que j'ai signalés; et vous savez que j'ai fait une large exception, beaucoup trop large même, je vous assure, au gré de bien des gens, exception que vous auriez dû mentionner pour être justes. Je vous demande donc qu'est-ce que je dois à B., à C., à D., etc. pour les bienfaits dont je suis redevable à A. Est-ce que, parce que mon père était médecin ou notaire, il ne me sera, de ma vie, permis de dire qu'un médecin est un charlatan et un notaire un ignorant? Il est d'ailleurs une chose que les *Mélanges* paraissent ignorer entièrement, c'est que, si je dois quelque chose à un individu, prêtre ou non, je dois beaucoup à mon pays, à mes concitoyens, et que cette dette de reconnaissance ne la leur paierai en signalant les abus dont ils souffrent. Tout le reste de l'article des *Mélanges* est de cette force. Ce ne sont que des sophismes ou de faux expédients de mes paroles. Je repousse toute cette fange du pied et demande pardon à vos lecteurs de les en avoir entretenus si longtemps.

D'ailleurs, je sais que le peuple, qui, lui, a la religion du cœur et qui est bien plus honnête que beaucoup de ceux qui prétendent faire son éducation politique et même religieuse, fait justice des *Mélanges* en ne les lisant pas.

On prétend que la dîme perçue est très peu de chose et à peine nécessaire pour subvenir aux besoins des curés. Je réponds le recensement de 1844 à la main. Je prends un comté, celui de Verchères, au hasard, ou plutôt parce qu'il est tout catholique. Comme l'on sait, cette année fut très mauvaise sous le rapport de la récolte des céréales et surtout du blé. Cependant le recensement me dit que les six curés de ce comté durent percevoir 668 minots de blé, 2063 minots d'orge, 20 minots de seigle, 8017 minots d'avoine, 4693 minots de pois, 253 minots de maïs et 144 minots de sarrasin; je néglige les fractions. Le recensement ne fait pas mention de vesces et de lentilles, que j'ai vu cultiver pourtant dans ce comté. Le prix moyen du blé en 1844 fut de 6 livres 16 sols ou de 5s. 8. On sait que, quand le blé est rare et par conséquent cher, les autres grains se vendent cher aussi. Cependant en mettant tous ces grains aux taux ordinaires, on trouverait encore que chaque curé a dû recevoir en dîmes pour un montant excédant 6000 francs, et que chose de plus encore, vû qu'une bonne partie de l'une des six paroisses se trouve dans le comté voisin. Dans les bonnes années ces curés doivent percevoir le double au moins de ce montant, somme énorme pour un pays pauvre comme le nôtre. Remarque, M. le directeur, que le curé est en outre logé et qu'il a à son usage un jardin spacieux et souvent une terre ou un lopin de terre considérable, à part de son casuel. Ce comté ne contenait en 1844 que 13,167 habitants, c'est-à-dire à peu près 2,000 pour chaque paroisse, sans compter ceux qui n'y a pas à craindre l'exagération en prenant pour base le recensement de la province, vû que les cultivateurs sont toujours portés à donner au commissaire recenseur des montants inférieurs dans la crainte traditionnelle des taxes. Si l'on m'objecte que les six curés sont loin d'avoir reçu ces montants, parce que quelques dîmes sont payées peu fidèlement, je répondrai que c'est là un nouveau motif de les abolir, parce qu'elles démoralisent le peuple. Le cultivateur est tenu en droit de payer la dîme, et c'est là une obligation qui lie sa conscience. Si, d'un autre côté comme ce doit être le cas, il trouve que cette loi n'est pas du tout fondée sur l'équité et qu'il se croit ainsi dispensé de payer la dîme au moins intégralement, vous faussez toutes ses idées et vous finissez par en faire un malhonnête homme. Dira-t-on avec les *Mélanges* que les dîmes, après que les curés ont pris ce qu'il leur faut pour vivre, sont employées par eux en aumônes. Je connais des curés qui font cet usage de leurs revenus, et je crois même qu'il en est un assez grand nombre qui emploient ainsi au moins une partie de leurs revenus. Mais si j'admettais sans restriction l'avancé des *Mélanges*, il s'élèverait un cri général autour de moi pour me démentir. Cependant, pour faire encore une fois plaisir aux *Mélanges*, je vais admettre pour un instant son avancé. Mais alors la conscience universelle ne s'élèvera-t-elle pas contre une loi qui obligerait une classe d'hommes, les cultivateurs, formant les neuf dixièmes de la population, à verser pour des objets de charité un immense revenu entre les mains d'une autre classe d'hommes, les curés, sur lesquels ils n'ont aucun contrôle et à qui personne au monde n'est en droit de demander compte de l'emploi qu'ils font de ce revenu. Sans doute que, à part de personnes extrêmement intéressées, tout le monde trouvera qu'une telle loi serait souverainement injuste, et qu'il est bien plus raisonnable de laisser chacun faire l'aumône de la manière qu'il l'entend.

Comme catholiques et comme descendants de français, nous devons désirer de voir établir ici des catholiques et des français; mais l'on sait assez que les dîmes avec les droits seigneuriaux empêchent, à un grand degré, des français et des catholiques en général de s'établir en Canada. Revenant des cultivateurs français aux Etats-Unis, il y a quelques années, je leur demandai pourquoi ils ne préféraient pas aller s'établir en Canada, où ils trouveraient à peu près toutes les institutions de leur pays natale; et ils me répondirent sans hésiter que c'était la dîme et les droits seigneuriaux qui les en empêchaient, odieux restes de la féodalité, pour le renversement de laquelle, en effet, eux et leurs pères ont versé tant de sang. J'ai vu je ne dirai pas des canadiens, car les maux dont on a toujours souffert paraissent moins acablants, mais des étrangers quitter ce pays parce qu'ils trouvaient trop odieux les droits seigneuriaux et les dîmes. Ces fardeaux ont paru si pesants que tous les peuples ont au moins essayé, s'ils n'ont pas réussi, à les secouer. Mais, si l'abolition des dîmes est dans l'intérêt des contribuables, il n'est pas moins dans celui du clergé lui-même sous un autre rapport. Les richesses corrompent, et l'on sait ce qu'ont été dans tous les temps et dans tous les pays les clergés trop riches à commencer par les papes, surtout au moyen âge. Le clergé plus pauvre serait donc meilleur, et c'est parce que le fondateur de la religion chrétienne savait cela qu'il commandait à ceux auxquels notre clergé a succédé, les apôtres, de n'avoir ni or ni argent dans leurs bourses. "Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris," Matt. X. 9. Mais, on a trouvé probablement que Jésus-Christ n'entendait pas bien les choses, qu'on pouvait faire beaucoup mieux autrement, et, comme dit un poète comique, "on a changé tout cela;" il faut à présent de l'or, de l'argent, des équipages, des châteaux, des titres, de la pourpre, des couronnes. Je puis citer en preuve de ce que je dis ici les clergés d'Angleterre,

dont l'un, celui de l'église établie, est largement rétribué, et l'autre, le clergé dissident, vit de son casuel et des contributions volontaires de son troupeau. Eh bien! ceux qui ont visité l'Angleterre et des protestants mêmes vous diront quel est le plus moral, et le plus populaire de ces différents clergés. C'est le désir de voir jouir de cette popularité et de cette pureté le clergé canadien, et l'intérêt public seuls qui m'ont fait prendre la plume dans cette circonstance. Je veux des hommes publics indépendants, autant que possible, du pouvoir, et dépendants du peuple; c'est pourquoi je réclame l'abolition des dîmes, d'accord en cela avec les principes démocratiques, les principes de la justice et les paroles même de l'évangile. Qu'il se trouve des gens autour de moi pour hurler à mes oreilles tout ce que le vocabulaire peut fournir de mots injurieux, je n'en suis pas du tout surpris; il en est ainsi toutes les fois qu'on vient frapper un abus, et je me consolerai facilement d'avoir contre moi les *Mélanges* quand j'ai pour moi la parole même de Jésus-Christ.

Comté de H. 20 sept. 1849.

LA PRESSE CANADIENNE.

(Du Canadien Indépendant.)

LE BON SENS DU PEUPLE

OU

DIALOGUE ENTRE JEAN-BAPTISTE PÈRE ET JEAN-

BAPTISTE FILS,

SUR L'ANNEXION

ET AUTRES SUJETS POLITIQUES.

SIXIÈME ENTRETIEN.

JEAN-BAPTISTE père.—Baptiste je viens d'avoir une chicane du cent mille avec Belleplume, le notaire de la paroisse qui, comme tu sais, est un partisan enragé du ministère depuis qu'il a demandé la place de régistrateur du comté et qu'on lui a répondu que le gouvernement prendrait sa demande en considération. Il croit son affaire certaine.

JEAN-BAPTISTE fils.—Mais à quel sujet vous êtes vous querellés? Il me semble que c'est un de vos plus grands amis et que jusqu'à présent vous ne faisiez rien en politique ou autrement sans le consulter.

LE PÈRE.—Oh! mais c'est bien changé à présent. Imagine toi donc que je passais contre son jardin; il était occupé à cueillir ses melons qui sont beaux, par parenthèse, comme on en voit rarement.—He! he! que je lui dis, le gouverneur n'en mangera pas de plus beaux à son dîner au jourd'hui, quoique ce ne soit pas lui qui les cultive. —C'est bien heureux pour vous autres, habitants, qui me répond, que le gouverneur ne soit pas jardinier, car il ne vous achèterait pas vos légumes. Il me semble, que je lui dis, que c'est encore bien heureux pour lui pour nous, car enfin quand on n'a qu'à acheter pour manger, c'est encore plus facile à faire que quand il faut labourer, semer, récolter, arroser, récolter et porter au marché. —Eh! que ferez-vous sans gouverneur, qui me dit.—Eh! que ferait le gouverneur sans habitants, qui lui réponds! Eh! sans vous autres il aurait bien moins de troubles, qui me dit.—Eh! sans nous autres, que je lui dis, il n'aurait pas d'argent. —Allons, en voilà d'une belle, qui réplique, voilà que c'est vous autres, pauvres qu'il faut faire vivre le gouverneur à présent? —Eh! qui donc, que je lui rétorque, s'il vous plaît, qui lui paie des huit mille louis par an? —Pardine c'est le gouvernement.—Et qui donne cet argent au gouvernement? —C'est le receveur général. —Et où le receveur général prend-il ça? —Eh! c'est le commerce, c'est les rentes des terres, c'est—Je vous attrappe-là, que je lui dis, eh bien qui est-ce qui donne cet argent aux commerçants; qui est-ce qui paie les rentes des terres du gouvernement? —La-dessus M. Belleplume se mit dans une colère terrible. Il me dit qu'il était toi qui me fournissiez toutes sortes de mauvaises choses dans la tête, que tu te perdais, que tu lisais des gazettes dangereuses, immorales, qui voulaient renverser la société et faire une révolution dans le pays, et patati et patata enfin je fus obligé de lui dire qu'il était un vendu et qu'il présent qu'il avait l'espérance d'être un officier du gouvernement, il se croyait une des grosses poches du pays, qui voulaient mener toutes les affaires sans que personne qu'eux autres y mette le nez. Il me dit qu'il allait écrire au gouvernement pour qu'on m'ôte ma place de capitaine de milice! Quand j'ai entendu ça, vois-tu, je ne me connaissais plus et si je ne m'en étais pas allé tout de suite, je lui aurais cassé une perche de clôture sur la tête. Enfin me voilà, j'en suis encore tout tremblant. C'est moi qui me moque bien de cette milice sur le papier, de cette milice à qui le gouvernement n'oserait pas confier une fourchette un peu pointu et qui n'a pas d'autre arme que le sabre de l'adjutant général!

LE FILS.—Vous avez tort, mon père, de vous fâcher avec un homme qui ne peut plus avoir d'opinion puisqu'il est désormais intéressé à ce que les choses demeurent telles qu'elles sont. Les ministères ne raisonnent plus, ils se déclarent satisfaits de tout et appuient le gouvernement ainsi que tous ses abus, dont ils n'osent même plus parler, de peur de déplaire. Je ne trouve pas à redire à ce que des canadiens demandent et reçoivent des places; mais au moins une fois qu'ils font ou espèrent faire partie du gouvernement ils devaient avoir la décence de ne pas trouver mal que la politique d'avancement se continue, que le pays pousse sa marche vers la liberté, vers l'indépendance que doit envier une nation comme un individu. Vous pouvez être sûr, mon père, que

M. Belleplume va vous haïr et me haïr plus encore du fond de son âme. Le charlatan qui débite bien cher des drogues nuisibles, haït l'homme instruit qui peut éclairer ses dupes. Le gouvernement haït les hommes sincères qui scrutent un peu sa conduite. Les paresseux privilégiés de toutes les classes et de toutes les couleurs qui vivent aux dépens des pauvres gens de bonne foi, détestent et détesteront toujours ceux qui parleront seulement d'examiner leurs pouvoirs et l'usage qu'ils en font. Ne vous querellez donc plus, mon père, avec ces individus-là, car vous n'y gagnerez que des injures. L'homme en place, de même que le chien n'aime pas qu'on touche du bout du doigt à l'os qu'il rong.

LE PÈRE.—Tu as raison; mais on n'est pas toujours maître de soi. A propos explique moi donc un peu ce que tu me disais l'autre jour, que se sont les pauvres et non pas les riches qui paient les taxes. Je ne comprends pas bien comment celui qui n'a rien peut donner quelque chose.

LE FILS.—J'espère vous faire comprendre cela facilement si vous voulez m'écouter avec un peu d'attention.

LE PÈRE.—Oh! ne crains rien à présent; tout ce que tu me dis du gouvernement m'intéresse assez pour que je n'en veuille pas perdre un mot. Jusqu'à présent je croyais qu'il fallait avoir beaucoup d'éducation, et de l'esprit comme on en voit rarement par exemple un mot à la politique, mais à présent, tout ce que j'en sais me semble plus simple que de bien conduire ma terre. Il suffit de comprendre et c'est tout.

LE FILS.—Vous me disiez, mon père, que vous ne compreniez pas comment celui qui n'a rien peut payer quelque chose, je vous demandai à mon tour comment celui qui ne fait rien peut produire quelque chose et comment celui qui ne produit rien peut donner quelque chose.

LE PÈRE.—Je le comprends pas ce que tu veux dire.

LE FILS.—Vous allez me comprendre bientôt. J'appelle pauvre non pas l'homme qui quête pour manger, car celui-là est riche s'il ramasse suffisamment pour vivre et qu'il vive sans travailler, alors qu'il pourrait travailler au lieu de mendier; celui-là est un homme qui exploite le bon cœur des autres; c'est un être nuisible à la société et que je ne regarde pas digne de faire partie du peuple. J'appelle de cela les vieillards, les infirmes du corps ou de l'esprit. Mais j'appelle les pauvres dans un pays pour les distinguer des riches, tous ceux qui vivent de leur travail et qui le jour que leur travail leur est enlevé se trouvent dans le besoin. Je mets donc au rang des pauvres, tous les ouvriers, tous les hommes de profession qui n'ont pas encore acquis de fortune, tous les marchands qui sont encore dans les affaires, enfin tous ceux qui sont obligés de travailler pour vivre.

LE PÈRE.—Ah! peste! il y a donc beaucoup plus de pauvres en Canada que de riches.

LE FILS.—Oui, mon père et c'est fort heureux car dans les pays où il en est autrement les riches sont bien riches, mais les pauvres sont bien pauvres. En Angleterre par exemple, il y a des lords qui ont plus de revenus que le Canada tout entier, mais à côté d'eux il y a des millions, entendez-vous des millions de gens, hommes et femmes qui travaillent dix-huit heures sur les vingt-quatre, depuis l'âge de six ans, jusqu'à la vieillesse et qui s'ils s'arrêtaient une journée mourraient de faim. Mon père c'est pour empêcher un pareil état de choses de se produire en Amérique, qu'il faut que chacun s'occupe des affaires publiques. C'est parcequ'une classe la plus nombreuse, mais la plus ignorante, s'est laissée gouverner par le petit nombre de gens plus instruits, qu'en Angleterre, les uns sont devenus si riches et les autres si pauvres. Ne voyez-vous pas en Canada, mon père, un petit commencement de ce que je vous dis-là.

LE PÈRE.—Oui, mon garçon certainement, j'ai vu un temps où tout le monde dans la paroisse était à l'aise et où dans chaque famille il y avait un coffre de belles pistoles françaises. Hélas! ce temps est bien loin et la plupart de nos meilleurs habitants aujourd'hui doivent aux marchands une bonne partie de la valeur de leur terre. Mais qu'est-ce qui est la cause de cela? Je n'en sais rien. Seulement Dieu nous a envoyé des mauvaises récoltes.

LE FILS.—Ah mon père, n'accusez jamais Dieu du mal qui vous arrive, car Dieu qui est juste, ne saurait vouloir punir les innocents avec les coupables; cherchez plutôt en nous-mêmes, les causes de nos maux. Nos récoltes ont manqué peut-être parceque nous avons laissé épuiser nos terres, parceque nous ne sommes pas instruits assez bien dans l'art de la culture, parce que notre gouvernement n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire pour répandre parmi les peuples les connaissances utiles. Nous sommes pauvres peut-être parceque nous nous sommes adonnés à un luxe au-dessus de nos moyens; parceque nous avons laissé introduire chez nous des marchandises étrangères dont nous aurons pu nous passer. Nous sommes pauvres parceque nous sommes dérangés d'impôts onéreux, parceque dans un pays où l'homme ne travaille guère que six mois de l'année il paie ses officiers publics beaucoup plus cher que dans les pays riches où l'homme gagne de l'argent pendant les douze mois; ou ses bestiaux passent l'hiver dehors et ne lui coûtent presque rien.

LE PÈRE.—Tu pourrais bien avoir raison Baptiste. Eh bien jusqu'à présent j'attribuais toutes nos misères à la colère divine. On me le disait, et je n'en pensais pas plus long.

LE FILS.—Ah mon père, comme vous étiez injuste envers l'être suréminent, et pourtant les grains lèvent encore, croissent et mûrissent comme autrefois dans une terre neuve ou bien oignée; et pourtant les vaches bien nourries donnent encore autant de lait autant de beurre; et pour ce qui les saisons reviennent à leur tour à peu près toujours les mêmes; et pourtant le soleil est toujours aussi brillant, aussi chaud; il pousse comme autrefois l'eau des rivières qui s'élève dans l'air et retombe en pluie sur nos terres qu'elle féconde.

ANNONCES.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal depuis 8 heures A. M. à 7 heures P. M. tous les jours. La circulation de l'*Avenir* est considérable et présente une bonne voie de publication pour les annonces.
(Voir le tarif à la dernière colonne.)

Revenons Dieu du bien qu'ils nous a fait et recherchons si le mal qui nous arrive ne nous vient pas des hommes égoïstes, rapaces et méchants qui nous ont exploités et veulent nous tenir dans l'ignorance pour nous exploiter toujours. Je vous disais que c'est le pauvre travailleur qui fait les frais du gouvernement. Pour vous faire bien comprendre cela il faut que je vous fasse entrer dans le détail d'une branche d'industrie; cela vous permettra d'appliquer le raisonnement à d'autres.

LE PÈRE.—Ah justement comme tu m'as cité l'exemple d'une paroisse pour me faire comprendre les taxes indirectes; j'aime bien cette méthode là.

LE FILS.—Nous allons supposer qu'un homme a une somme de dix mille louis qu'il veut placer utilement afin d'en tirer un bon intérêt. Il se confie à un constructeur de navires qui entreprend un bâtiment auquel il emploie pendant six mois cent hommes qui vivent pendant ce temps-là de leur travail. Les dix mille louis, auront produit un bâtiment qui se sera vendu onze mille et ouis, et auront rapporté au capitaliste, toutes dépenses payées, mille louis, c'est-à-dire un profit de dix pour cent, ce qui n'est pas regardé comme exorbitant. Pendant les six mois qu'a duré la construction du navire le capitaliste a employé du thé un peu plus beau, du sucre un peu plus cher, il se sera fait faire un habit un peu plus coûteux que les ouvriers, mais là-dessus il n'aura toujours payé que dix à quinze pour cent, au plus. Nous allons supposer qu'il a reçu à raison de cent cinquante louis, dont un tiers sont des produits de l'étranger ayant payé des droits au montant de cinq ou six louis. Il a fait mille louis de profit, tandis que les cinq ou six louis que perçoit le gouvernement ne sont pour lui qu'une somme imperceptible dont le sacrifice ne le gêne nullement. Les ouvriers au contraire ont reçu peut-être huit mille louis dont la moitié a été consacrée à l'achat d'effets venant de l'étranger et ayant payé les droits. Quatre cents louis au moins ont été prêtés par le gouvernement sur le travail de cent hommes qui ont vécu mais n'ont rien amassé. Sans ces droits la ils eussent économisé chacun de trois à quatre louis qui ont passé dans les coffres de l'Etat. Voilà comment les taxes indirectes tombent sur le pauvre d'une manière onéreuse et n'attaquent nullement le riche.

LE PÈRE.—Je comprends l'affaire parfaitement bien à présent; mais ce qui me surprend c'est que les gens qui travaillent ne s'entendent pas pour envoyer au parlement que des députés qui s'engageraient à diminuer les dépenses publiques.

LE FILS.—Il faudra bien qu'ils en vienne là. Mais je ne vous ai pas dit la dixième partie des abus qu'on d'aurait à abolir dans le service public. Dans notre prochain entretien je vous en indiquerai d'autres qui vous surprendront plus encore que ceux que je vous ai déjà expliqués.

—Comme on le verra par une annonce du président de la société d'agriculture du comté de Bellechasse le gouvernement ne peut obtenir aux ordres de la loi et payer la somme promise aux agriculteurs, vu l'état des finances de la province. Le comté de Bellechasse n'a versé la somme voulue et a acquis le droit de réclamer 2575, mais cet argent a été dépensé ailleurs, ou il n'est pas entré dans la caisse publique pas même à ce qu'il paraît sous forme de débiteurs. C'est un triste état de choses qui se révèle et la lanqueroute commence de la manière qui la rendra la plus hideuse, la plus irritante et qui lui donnera la plus grande popularité. Les habitants de la campagne vont trouver singulier que le gouvernement puisse se trouver sans argent. Ils conçoivent qu'un malheureux ouvrier qui manque d'ouvrage puisse manquer d'argent, qu'un pauvre habitant ruiné par le marchand qui lui a fait crédit et le poursuit puisse être dans la gêne; qu'un cultivateur dont la récolte a brûlé dans la grange ou gelé sur le champ puisse se trouver sans le sou; mais un gouvernement qui fait tout payer à jour fixe et d'avance même, être sans argent pour solder ses dettes légitimes! pour le coup voilà qui va paraître extraordinaire pour le bon peuple du pays qui va sans doute se demander s'il n'y a pas quelque part beaucoup d'extravagance; si l'on ne fait pas de dépenses inutiles pour certains objets de luxe dont on pourrait s'abstenir.

Nous commençons à croire en vérité que plus les choses iront mal plus tôt elles iront mieux.

CHEMIN A LISSES DU ST-LAURENT ET DE L'INDUSTRIE. — Nous croyons que le public apprendra avec plaisir que grâce à l'activité et à l'infatigable persévérance du fondateur du beau village d'Industrie, l'honorable B. Joliette, le chemin de fer qui doit unir cette place au fleuve, est sur le point d'être terminé. Déjà ce chemin est totalement achevé depuis le fleuve jusqu'à la concession St-Henry, c'est-à-dire l'espace d'environ trois ou quatre milles, et y est en opération. Entre cette concession et la paroisse de St-Thomas, il se trouve une savane d'environ 17 arpents de longueur, où le chemin est encore fait, et où l'on n'a plus qu'à poser les lisses de bois pour recevoir le fer. De l'autre côté de la savane les lisses sont posées jusqu'à l'industrie et aussi prêtes à recevoir le fer. De sorte que le chemin de fer sera en opération depuis le fleuve jusqu'à St-Thomas, espace d'environ treize milles, dans le courant de la semaine prochaine. Ainsi au trébut de reconnaissance que devra le pays à M. Joliette pour les nombreux et importants travaux qu'il a déjà accomplis afin de développer les ressources de cette partie de notre comté, nous devons bientôt ajouter la completion de cette entreprise remarquable.—*Echo des Campagnes.*

L'AVENIR.

Laissez-les ceux qui croient que le monde va crouler, parce que tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTREAL, SAMEDI MATIN, 29 SEPT. 1849.

Tenure Seignioriale.

CENSITAIRES DU DISTRICT DE MONTREAL.

En conformité à une des résolutions de l'Assemblée, du 5 courant, nous vous notifions qu'une assemblée des délégués des différentes paroisses du district aura lieu à Montréal, dans la maison occupée par le parlement, mardi, le 9 octobre prochain, à 10 heures A. M. Nous vous invitons à faire choix de vos délégués, (si déjà vous ne l'avez fait) un par paroisse, afin que tout le district soit représenté à cette assemblée.

Nous espérons que les autres districts enverront aussi leurs délégués à cette assemblée.

Pour en venir à une fin sur cette question il est absolument nécessaire que tous les intéressés, s'entendent sur quelque projet de loi qui conviendrait de soumettre à la considération du comité qui sera nommé durant la prochaine session.

Ayant été chargé par cette assemblée de préparer ce projet de loi, nous prions les personnes qui se sont déjà occupées de cette question de nous faire part de leurs recherches par la voie des journaux. La *Minerve*, l'*Avenir*, le *Herald* et le *Pilot* se feront un devoir de publier toute communication sur le sujet. Le projet de loi devant être basé sur l'équité envers les seigneurs comme envers les censitaires, toute communication de la part du premier recevra de notre part la même attention que celle des derniers.

Il est du devoir impérieux des délégués qui seront nommés, d'assister à l'Assemblée.

Nous espérons que les personnes influentes de chaque paroisse, se feront un devoir de donner communication de cette notice aux habitants de leurs localités.

Les personnes qui n'auraient pas à se servir de la voie de la presse pour communiquer avec nous, adresseront à aucun de nous, leur communication franches de port.

J. B. MONTGOMERY, M. P. P. Vaudreuil.

A. MARION, Contre-maire.

L. HENRIOT, Longueuil.

J. M. LAMOTHE, St-Ours.

L. BOURGEOIS, St-Brigitte.

PIERRE DAVIGNON, M. P. P. Montréal.

N. B. Les journaux du pays sont priés de reproduire cette convocation.
Montréal 10 sept. 1849.

Comment les *Milanges Religieux* entendent la liberté de discussion.

Sous le titre: "Où allons-nous," les *Milanges* publient dans leur avant-dernière feuille un article éditorial qui ne nous dit pas le moins du monde où nous allons comme société politique, mais qui nous dit fort lestement et en termes très-précis où les bons apôtres des *Milanges* voudraient voir aller cet audacieux et insoumis journal qui a nom *Avenir*.

Assurément que nous ne nous arrêtons pas à cet article qui ne renferme aucune idée sérieuse, ni aucun argument digne d'attirer l'attention publique s'il n'était pas une attaque profondément insidieuse et habilement hypocrite, dirigée contre un journal dont l'indépendance et les principes démocratiques semblent déplaire au moins autant aux ministres de l'autel qu'à ceux du trône. Ainsi ne pouvant nous attaquer loyalement, voilà qu'on renouvelle contre nous ces grossiers et fanatiques appels mis jadis à la milice par l'ex-rédacteur des *Milanges*, et que M. Chénier à sa suite n'avait pas craint d'employer jusque dans nos colonnes. Néanmoins ces deux personnages très remarquables à des titres différents n'ont certainement pas à se louer de la manière dont le public accueilli cette marque de révoltant fanatisme, et les gens honnêtes aiment à croire que d'après le caractère public et privé des hommes qui viennent de prendre en main la rédaction des *Milanges* on n'aurait plus dorénavant à déclarer un oculiste aussi regrettable des règles d'honneur qui doivent présider à la conduite du journalisme. Il nous fait donc peine d'annoncer qu'il n'en est rien, et que pas plus que les aspects des directeurs des *Milanges* ne se sont lavés des reproches de mauvais foi et d'intolérance qui naguère encore pouvaient leur être journellement adressés.

Or les rédacteurs des *Milanges* nous permettent-ils de leur demander, si en qualité d'hommes d'honneur et de cœur ils soutiendraient que leur conduite en cette occasion est bien franche et bien libérale, et s'ils pensent que les hommes éclairés de tous les partis et même de leur parti ne trouveraient pas plus convenable de les voir combattre et réfuter nos opinions par les leurs, plutôt que de les voir user bien en vain leurs forces pour s'efforcer de nous nuire matériellement? Vraiment à lire vos écrits quotidiens, vous nous semblez tellement convaincus de deux choses: d'abord de la force inébranlable de vos principes, et de l'existence de vos idées, et ensuite de la faiblesse des nôtres. Fort bien; nous aimons même à croire que cette bonne opinion de vous-mêmes peut marcher encore passablement de front avec cette éminente humilité que vous cultivez par profession; mais dès lors, puisque vous êtes si profondément enracinés sur un terrain aussi solide, pourquoi ne pas laisser libre cours à la discussion? Vous entendez certainement tout un système politique que vous croyez propre à rendre notre bon peuple heureux en le gratifiant d'un régime gouvernemental calqué sur vos larges et nobles idées d'obéissance passive au pouvoir du *Dei Gratia*, n'importe que ce pouvoir ait nom Neron ou qu'il s'appelle St-Louis. Or nous qui dans nos écrits et sous les épaules en examinant votre système, et qui lui préférons un régime politique et social, propre à faire de nos compatriotes des hommes libres et instruits, nous nous trouvons par là même en antagonisme avec vous. Des lors, qu'avons-nous à faire les uns et les autres? N'est-ce pas d'entendre en face par le moyen de la presse, et là de discuter publiquement et sans hypocrisie nos opinions respectives. Vous n'avez rien à craindre du résultat de la lutte, car vous êtes bien cuirassés par vos fortes idées, et bien montés sur vos grands

principes. D'ailleurs un motif de plus doit vous engager à pousser en avant, car c'est notre bon peuple qui est naturellement juge-de-camp, et vous devez trop connaître ses sentiments de dévouement envers vous pour craindre qu'il ne mette pas de l'impartialité dans ses jugements.

Et puis, plus d'une fois déjà vous vous êtes engagés publiquement à n'employer contre vos adversaires que l'arme du raisonnement et de la libre discussion? Or n'est-ce pas fausser vos promesses et mentir à votre parole, que de venir au lieu de discussions, renouer vos appels fanatiques contre nous, vociférer contre notre papier, et s'écrier qu'on ne doit ni le lire, ni le laisser circuler? Et ne venez pas nier cet aveu, ne venez pas nous donner encore de banales dénégations, car vous le savez tout comme nous, les écrits restent, *scripta manent*, et voici pour nous appuyer vos propres paroles que nous extrayons de votre éditorial du 25 courant: "Lisez ces feuilles, (les feuilles démocratiques) qu'on est tombé de voir circuler dans une population religieuse; et dites s'il est possible d'écrire rien de plus impudent, de plus fourbe, de plus faux!" Voilà qui est joliment clair ce nous semble!

Et plus loin encore, les *Milanges* s'écrient: "un transport de fureur et de dépit: "Nous croyons qu'il est temps de vous le démontrer, citoyens de toutes les classes, et il est utile à vos intérêts, est-il même honorable pour vous que votre clergé soit journellement traité sans vous par ceux qui gémissent de la presse?"

Ah! voilà donc enfin votre jeu découvert! Ce n'est pas la religion que nous n'avons jamais attaquée que l'on défend contre nous, mais si on vocifère tant contre nous, c'est parce que nous avons attaqué dans la presse les fautes et les erreurs politiques commises par le clergé! Pour nous personnellement, il y a longtemps que nous connaissons ce motif véritable et unique de la croisade organisée contre nous, mais nous sommes en vérité fort aises que les *Milanges* prennent la peine de l'annoncer eux-mêmes et sans déguisement. Nous sommes maintenant parfaitement calmes sur le jugement que portera sur cette affaire le tribunal suprême de l'opinion publique.

Messieurs des *Milanges* nous ne daignerons pas relever vos élégantes et charitables calomnies; il faudrait nous laisser trop bas par cela, mais nous nous contenterons de répéter encore une fois ce que nous avons redit cent fois déjà, c'est que vos nouveaux appels contre cette institution publique est une preuve de plus appuie à cette assertion que vos maximes et vos idées de corps aussi bien que vos principes sur l'indivisibilité du pouvoir et l'obéissance passive vous rendent nécessairement impopulaires aux délégués des droits politiques, et vous placent toujours dans la lutte de la lutte de la gouvernance sous les couleurs de ce dernier, et à l'encontre de ce peuple qui ce nous semble, nous a toujours néanmoins bien libéralement soutenus!

Or cette opinion qui à tous les échos de la nôtre est si fortement vraie et rationnelle qu'elle est universellement comprise par les masses, et que la maxime: Les prêtres ne doivent pas se mêler de politique, est devenue en Canada un mot d'ordre que la généralité des hommes de toutes les classes se font un devoir d'adopter. Néanmoins personne ne niera que la population canadienne ne soit éminemment religieuse! Comment se fait-il donc qu'elle comprenne si bien que le prêtre ne peut ni ne doit se transformer en homme d'Etat en gladiateur politique? C'est que ce bon sens infatigable qui n'abandonne jamais la masse du peuple, en même temps qu'il lui a fait voir clairement pourquoi les ministres des autels ne devaient pas être simultanément les soldats d'un parti politique, c'est parce que ce bon sens des masses nous a fait palper en même temps l'absurdité de cette étrange prétention émise par les *Milanges*, et qui équivaut à dire que lorsque la parole voudrait donner son opinion politique et l'imposer à tout un pays qu'elle aborde au arbitraire qu'elle puisse émettre, ce prêtre devra se trouver à l'abri du contrôle de la presse et de l'opinion publique, tout comme lorsqu'il tranche et décide des dogmes et des matières de foi! Cette exécution d'une grande prétention, et cependant, voilà où en est rendue l'impudence et l'orgueilleuse folie d'hommes d'autant plus piqués et froissés aujourd'hui de ce voir contrôlés et jugés par la presse, que jusqu'à présent ils avaient été certains de la plus d'impunité sous ce rapport. Jusqu'à présent les journaux n'avaient jamais eu le courage d'attaquer ni leur conduite politique toujours anti-patriotique, ni leurs ridicules maximes en fait de gouvernement et de droit populaire, ni leurs honteux abus d'autorité! *Idem ira!* Car c'est assurément là-dessus que git tout le secret de cette sainte colère et de cet évangélisme dépit qu'éprouvait aujourd'hui les têtes chaudes du clergé; colère et dépit qu'on restait les *Milanges* laissent fort maladroïtement pénétrer dans leur éditorial du 25.

Maintenant nous allons faire un relevé de quelques-unes des fautes commises dans cet article, lequel relevé jettera un jour nouveau sur la bannière de nos adversaires, et sur la dose de franchise et de vérité qu'ils entendent mettre dans leur polémique.

En attaquant un article du *Moniteur Canadien*, les *Milanges* affirment que ce sont les mêmes écrivains qui font à frais communs la rédaction du *Moniteur* et de l'*Avenir*. Ceci est complètement erroné. Les deux journaux ont chacun leur comité de collaboration tout-à-fait distincts et séparés. Il y a donc pour le moins de la légèreté et de l'insouciance dans l'assertion des *Milanges*, et les rédacteurs de ce papier sont d'autant plus injustes s'ils l'avaient lancée que fausseté dans le public que nous étions alors en discussion avec le *Moniteur* au sujet des Jésuites auxquels nous rendions la justice qui leur est due. Eh! bien, loin de faire cette distinction, la feuille religieuse confond dans les mêmes interjections le *Moniteur* et l'*Avenir*! Nous n'avons donc rien à répondre à tout ce qu'on nous a posé à charge commune, d'autant plus que nous avons déjà dans nos Numéros précédents donné notre opinion sur les Jésuites, que nous la pensons libérale et juste, et que nous n'avons rien à démentir avec "la respectable et laborieuse congrégation des Oblats".

Une seconde calomnie lancée contre nous dans le même article est celle qui nous fait dire que nous méconnaissons les services rendus à l'éducation par le clergé. Jamais nous ne les avons niés. Nous posons seulement qu'on les exagère beaucoup, surtout si l'on réfléchit aux sommes énormes prélevées par les dîmes sur le peuple; et en effet nous croyons pouvoir dire que nous donnerons sous peu des chiffres sur le montant des sommes englouties dans les coffres du clergé depuis un certain nombre d'années. Alors lorsqu'il sera prouvé que la société a fait don d'un corps de quelques milliers de personnes de plusieurs millions de louis, on ne jettera pas tant de hauts cris pour les huit ou dix maisons d'éducation un peu considérables bâties en partie par le clergé. Ceci sera surtout d'autant plus frappant que l'on pourra calculer le montant des sommes superflues consacrées de tous temps à l'entretien du clergé.

Pour le moment, nous nous contenterons d'indiquer la chose sans entrer dans les détails, afin de montrer qu'on peut s'élever beaucoup du concert de louanges que se donnent entre eux les ministres des *Milanges*, sans s'exposer à être ingrats envers les fondateurs de nos principales maisons d'éducation.

Une troisième assertion que nous nous empressons de relever, c'est que plusieurs des membres du comité de collaboration de l'*Avenir* aient dû leur éducation à des prêtres. Voilà plus d'une fois que nos religieux et délicats adversaires adressent ce reproche aux rédacteurs et correspondants de l'*Avenir*. Nous sommes heureux de n'avoir pas en à essayer ce que nous appelons un *maître*, en voyant avec quelle ignoble bassesse et quelle ridicule absurdité on adresse tous les jours ce reproche aux hommes qui ont été forcés par des raisons de fortune d'accepter cette éducation que l'on a ignominieusement bassement le reprocher aujourd'hui comme une *autisme* qu'ils auraient sollicité! Et puis quelle absurdité de dire que ce bienfait doit leur servir d'excuse pour qu'ils soient indépendants ou à prendre les vôtres! Tout cela est excessivement bas et méprisable, et toutes les notions d'honneur et de délicatesse que nous avons apprises nous font MM. des *Milanges* à flétrir d'une manière que nous ne saurions rendre trop élogieuse de manque de cœur et de générosité de votre part.

Nous ne voulons pas non plus oublier une de vos phrases, qui se distingue elle par son piquant. C'est celle où vous nous dites que si on ne nous ménageait pas nous ne pourrions traverser nos rues sans être montrés au doigt! Bon! Bien! MM. nous vous avons plaints si souvent en voyant l'insouciance avec laquelle vous vous exposez souvent à plus d'un visage, que nous ne pouvons très-facilement qu'étaient victimes comme vous l'êtes hélas! trop fréquemment du geste peu respectueux dont vous nous menacez, vous souhaitez bien voir ce geste irrévérencieux se détourner de vos gracieuses personnes pour tomber sur nous. En vérité, ce souhait venant de vous est très-prononçable, et nous passons volontiers sur cet enfantillage. Enfin les *Milanges* ferment leur article par une nouvelle et bruyante apostrophe à leurs concitoyens leur demandant en grâce d'arrêter les téméraires et audacieux qui osent apprécier depuis plusieurs mois la conduite politique du clergé!

Alors MM. des *Milanges*, c'est donc ainsi que vous entendez la liberté de la presse et celle de la pensée; c'est donc comme cela que vous entendez laisser au peuple canadien la liberté d'appréciation de la conduite d'hommes qui persistent à se précipiter dans les défilés politiques. — Très-bien MM. allez comme cela autant que bon vous semblera; seulement nous enregistrons déjà maintenant l'énorme contradiction qui existe déjà aujourd'hui entre votre *prosperitas* d'hier, et nos articles du jour.

Ce sont des pièces qui pourront servir plus tard.

Le siège du Gouvernement.

Tous les journaux s'occupent de cette question et se pressent à attacher beaucoup d'importance. C'est aussi une question bien importante dans tous les pays que celle du siège du gouvernement. C'est une question qui ne peut manquer d'exercer un vif intérêt chez les habitants de chacune des villes qui prétendent avoir droit; mais ici le pays est formé par deux provinces dont les intérêts sont toujours différents et qui ont été amalgamés ensemble de manière à ce que les intérêts de l'une soient toujours sacrifiés en faveur de l'autre, cette question devient d'un intérêt majeur non seulement pour chacune des localités qui ont des prétentions à l'égard de la capitale, mais encore plus pour chacune de nos deux provinces qui se trouvent en lutte l'une contre l'autre, comme elles le sont chaque fois qu'il s'agit d'une question importante.

C'est là la principale cause de toutes les entraves qui arrêtent la marche de notre gouvernement; c'est ce qui fait que tant que l'Union des deux provinces existera avec un seul gouvernement, ce gouvernement sera toujours faible et impuissant; c'est ce qui fait que tous les ministères qui seront formés sous le système actuel seront toujours d'une courte durée; c'est ce qui fait en un mot que le pays ne sera jamais heureux ni prospère sous un régime aussi absurde que celui qui nous gouverne, parce qu'il mal qui résulte de toute mesure importante dépassera toujours de beaucoup tout le bien qu'on en pouvait attendre. Jamais une mesure favorable à l'une des deux parties de la Province ne sera envisagée d'un bon oeil par l'autre.

Nos ministres doivent sentir aujourd'hui plus que jamais les méconvenances qui résultent d'un pareil système, car ils sont dans une position très difficile, aussi leur embarras paraît bien grand et s'accroît de jour en jour. Personne encore ne peut dire où sera fixé le siège du gouvernement. Les journaux officiels en parlent parce qu'ils y sont obligés; mais il en parle de manière à ne faire voir qu'une seule chose, l'embarras dans lequel cette question a mis leurs patrons. La *Minerve*, dans chacun de ses numéros, donne le nom de la ville qui sera probablement la capitale, et ce nom n'est jamais le même. Comment nos ministres sortent-ils de cette position? Jusqu'à présent le Bas-Canada a toujours cédé, et ses ministres ont eu pour principale occupation de convaincre leurs patrons des avantages d'une politique de conciliation qui les dévouait jour à jour au profit de leurs bons amis du Haut-Canada. Enrichis par l'avantage avec lequel un très grand nombre de leurs compatriotes les ont toujours suivis dans cette politique renversée pour le Bas-Canada, ils ont encore et ils font sacrifier nos intérêts et essayer de nous faire croire qu'ils travaillent pour nous. Pouvons-nous donc jusqu'à nous enlever le siège du gouvernement pour le transporter en Haut-Canada et nous dire ensuite qu'ils travaillent à faire disparaître les injures de l'acte d'Union envers le Bas-Canada. Nous ne pouvons encore le croire. S'ils le font, ils porteront un coup mortel à leur popularité déjà expirante et ils donneront la juste mesure du bien qui peut résulter pour nous

d'un gouvernement illusoire placé entre les mains d'hommes faibles et incapables.

Qu'ils se rappellent, avant d'en venir à cette détermination, qu'il y a six ans, le Haut-Canada a lui-même reconnu la justice de l'acte qui a établi Montréal, capitale des deux Canadas. Pour nous ce qui était justice alors l'est encore aujourd'hui; et il nous semble que les raisons graves qui ont engagé le ministère Lafontaine-Baldwin de 1843 à transporter le siège du gouvernement de Kingston à Montréal, ne doivent pas engager le ministère Lafontaine-Baldwin de 1849 à transférer ce même siège, de Montréal à Kingston ou à Toronto.

Mais, nous diront ceux qui approuvent toujours sans savoir pourquoi, les circonstances sont changées, il y a de grandes raisons d'en agir ainsi. Eh! bien, quelles sont donc ces raisons? En voici une qui a déjà été donnée, c'est que le gouvernement et ses ministres, ainsi que les représentants du peuple n'ont plus en sorte à Montréal; que les scènes de désordre qui y ont eu lieu rendent impossible le séjour en cette ville. Et mais est-ce qu'on a la bonté de croire qu'ils seront plus en sûreté à Kingston ou à Toronto. Est-ce qu'il ne pourra pas se reproduire dans chacune de ces deux villes, au six cents brigands qui pourront faire des émeutes, incendier les propriétés, battre les citoyens, et jeter des pierres et des coups à la face du gouvernement et de ses ministres? Est-ce que de pareilles scènes ne peuvent avoir lieu que dans la bonne ville de Montréal où il régnait une si parfaite harmonie entre l'Église et le gouvernement? Il se agit de la crainte, et les manifestations barbares qui ont déjà été faites par une partie des habitants de Kingston et de Toronto, sont suffisantes pour faire voir que ces gens-là sont capables d'exercer encore plus grand que ceux dont Montréal a été le théâtre.

D'ailleurs qu'on ne s'y trompe pas, partout où le gouvernement sera faible et fléchira devant la populace, cette populace se portera à des excès et dictera ses lois au gouvernement et aux honnêtes citoyens. Qu'on ne s'imagine pas que la capitale de Kingston et de Toronto sera moins exigeante que celle de Montréal et se soumettra aveuglément à un gouvernement qui a subi si longtemps et si patiemment la dictature de la capitale de Montréal. Les brigands ont leur orgueil comme les honnêtes gens, et ceux d'une ville n'aiment pas à être inférieurs à ceux d'une autre. Pour nous, nous sommes persuadés que les gouvernements ne seront pas plus en sûreté à Toronto ni à Kingston qu'ils ne le sont à Montréal, à moins qu'il ne déploie la fermeté et l'énergie nécessaires pour faire respecter toute autorité; or cette fermeté et cette énergie, ne peuvent-ils pas la déployer aussi bien à Montréal qu'ailleurs? n'ont-ils pas toutes les forces nécessaires pour réprimer les désordres et arrêter les émeutes? Cette raison donnée, d'autres en sont donc aussi mal fondées que toutes celles données par les journaux officiels pour justifier la conduite et la faiblesse du gouvernement qui les paie.

Mais restons une autre raison; Montréal dit-on s'est rendu indigne de posséder plus longtemps le siège du gouvernement. Il nous semblerait plus correct et plus juste de dire que le gouvernement s'est rendu indigne d'avoir plus longtemps son siège à Montréal. Car il est absurde de faire retomber sur tous les honnêtes citoyens qui habitent une ville si fautive et les crimes commis par une poignée de misérables; mais il est parfaitement juste de faire retomber sur le gouvernement toutes les atrocités qu'il a laissées commettre sous ses yeux sans les réprimer lorsqu'il en avait le pouvoir. Néanmoins tant que les citoyens de Montréal voudront bien souffrir au milieu d'un gouvernement aussi peu digne d'être démocratique, il n'appartient pas à ce gouvernement de les abandonner contre toute justice.

Que, pour des raisons plus fondées d'économie ou de commodité, le siège du gouvernement soit transféré à Québec, nous n'y aurions peut-être pas grande objection, car par là Montréal serait débarrassé d'un gouvernement corrompu et corrompateur comme le seront nécessairement toujours ceux qui régissent le pays tant qu'il sera colonie et surtout tant que l'Union existera; mais que par crainte, par pusillanimité, l'on ôte au Bas-Canada le seul avantage qui lui reste, qu'on achève de le dépouiller au profit du Haut-Canada, c'est une injustice criante que les Bas-Canadiens ne souffriront pas, nous en sommes persuadés.

Tenure Seignioriale.

A une assemblée tenue, le 24 courant, vers 11 A. M. par le capitaine Joseph W. Parent, écrl. Juge de Paix, des habitants de la paroisse St-Zotique, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal, au fins de nommer un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des différentes paroisses, qui doit se tenir à Montréal, le 9 d'octobre prochain.

John Joseph Loy ecrl. M. D. fut appelé au fauteuil, et Charles C. Spénard, écrl., notaire, fut pris d'agir comme secrétaire.

Le capitaine Parent eut appelé par l'Assemblée pour en expliquer le but. Il développa au long ses projets sur la Tenure Seignioriale, et après avoir communiqué à l'Assemblée la série de résolutions adoptées, le 16 d'août dernier par l'Assemblée des trois comtés de Huntingdon, de Rouville et de Chambly, il fait motion.

Secondé par M. John Curry, fils.

19. Résolu.—Que cette assemblée concorde et approuve unanimement la série de résolutions telles qu'adoptées à l'Assemblée des trois comtés susmentionnés pour le redressement immédiat des abus et vexations commis dans certaines seignioriales, et la commutation des droits seignioriaux, de manière à la rendre possible et supportable aux habitants du pays, et que cette assemblée ait aussi bien décidée, pour obtenir ce but, à se servir de tous les moyens que la constitution permet d'employer, et ce qui est mieux encore à faire son possible pour obtenir l'abolition entière de tous les droits seignioriaux.

Sur motion de M. Olivier François Prieur, secondé par M. Olivier Pré.

20. Résolu.—Que cette assemblée choisisse et nomme la personne de M. Jean Baptiste Eric Dorion, de la cité de Montréal, comme son délégué pour la représenter à la prochaine assemblée des délégués des différentes paroisses du dit district, qui doit avoir lieu à Montréal, le 9 octobre prochain.

Sur motion de M. Jean M. A. Ménard, secondé par M. J. Elie, conseiller.

30. Résolu.—Que cette assemblée invite les journaux français et anglais, du district, en faveur de l'abolition de la Tenure Seignioriale, à

vouloir bien publier les procès de cette assemblée.

Sur motion de M. Pierre E. Watier, secondé par M. Etienne Leblanc.

40. Résolu.—Que des remerciements soient votés à M. le président, au capitaine Parent et à M. le secrétaire.

Après quoi l'Assemblée se dispersa.

J. J. Loy, Président.

C. C. Spénard, Secrétaire.

St-Zotique, le 24 sept. 1849.

LA TENUE DES LIVRES. — Maintenant que les longues soirées commencent, nous ne saurions trop recommander à la jeunesse canadienne, l'importance pour elle de sacrifier quelques instants, chaque soir, pour étudier la tenue des livres. C'est une connaissance devenue indispensable à tous ceux qui désirent se rendre compte de l'état de leurs affaires et trop longtemps les canadiens l'ont négligée.

Il vient de paraître un ouvrage sur la tenue des livres par M. Richmond. Nous l'avons examiné et nous croyons pouvoir le recommander aux commis-marchands canadiens et aux élèves des écoles. L'art de la tenue des livres en partie double y est bien traité et avec un peu d'ado, l'élève peut facilement en acquérir la connaissance.

L'ouvrage de M. Richmond, contient aussi un grand nombre de tables, d'intérêts, de la valeur des différentes monnaies, etc. fort utiles aux canadiens. C'est le premier ouvrage en français qui traite aussi bien la question. Le prix est modique de sorte que tout le monde peut se le procurer.

Cet ouvrage se vend chez MM. Fabre et Cie, Rolland, Lamotte, Beauchemin et Chapeau. Prix: 3/6.

ECOLE DE MEDICINE. — Les docteurs Badgley, Arnoldi et Sutherland s'étant retirés de l'Ecole de Médecine, les chaires de la pratique de la médecine, des accouchements et de la chimie, deviennent vacantes.

Leurs successeurs ne sont pas encore connus, mais nous apprenons avec plaisir que les noms de MM. Tristler, Beaubien et Trudel sont sur la liste des personnes qui veulent concourir pour remplir ces charges.

Nous sommes convaincus que le public médical verra avec beaucoup de satisfaction la nomination de ces personnes et que les connaissances de ces messieurs, leur assurent un plein et entière succès au concours. Cette institution, par le fait de ces nominations, augmenterait de plus en plus dans l'estime du public canadien.

— Un accident arrivé dans notre établissement, nous a empêché de pouvoir publier le journal aussitôt, que d'ordinaire. La seconde édition ne sera expédiée que lundi matin.

— Le lecteur trouvera une annonce au sujet du *Club National*, il ne faut pas confondre avec le *Club National Démocratique*.

NOUVELLES.

Le steamer *América* est arrivé jeudi matin, le 27, à Boston.

Les nouvelles de la Hongrie sont sans intérêt. Comora et Peterwardein ne sont pas encore rendus. Il n'y a pas de nouvelle de Kossuth.

Tout était tranquille à Vni.

Le *Moniteur* de Paris, publie une lettre de Louis Napoléon sur les affaires d'Italie, écrits à Elzer Ney. Le président veut que le Pape accorde une amnistie générale. — La sécurisation de l'administration. — Le code Napoléon. — Un gouvernement libéral.

Des lettres de Rome, du 5 courant mentionnent que la crise devient plus menaçante. Une rupture est imminente. A Gênes, le corps du banquier a dit-on protesté contre la lettre de Louis Napoléon.

Le Pape est arrivé à Naples le 4, à 4 heures après midi.

Une lettre de Gênes annonce l'arrivée de Garibaldi dans cette ville.

ANGLETERRE. — L'insurrection de Cuba a attiré l'attention du cabinet espagnol.

Le chèque fait des progrès. A Londres, le nombre des décès du choléra, le 11, était de 475, le 12, 361. En Ecosse, 159.

NAISSANCES.

En cette ville, le 19, la dame de M. C. O. Beauchemin, libraire, a mis au monde une fille.

Au village d'Industrie, le 11, du courant, la dame de Gaspard De Lanaudière, écrl., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, le 13, par Messrs Deschamps, du collège de St-Hyacinthe, Pierre Lamotte, écrl. Notaire, ci-devant de Montréal, et maintenant de St-Hyacinthe, à Dlle Marie-Marguerite-Lucie Coffin, fille de W. H. Coffin, écrl., l'un des Protégés de la Cour du Banc de la Reine du district de Montréal.

A Berthier, par le révd. M. Guenot, le 15 courant, John George Bathurst, écrl. M. D. à Du noiselle Hamah, seconde fille de M. Henry Dixon, de Berthier.

A Berthier, district de Montréal, le 24 ult. par le révd. M. J. F. Gagnon, écrl. du lieu Sieur Léandre Jodet, à Dlle Sophie Duteau de Grandpré, fille de Sieur Laurent Duteau de Grandpré.

DÉCÈS.

An convent des Dames Ursulines, le 15 courant, à la fleur de l'âge, Mère S. Antoinette, quatrième fille de Dr. Jos. Panchaud, après une longue et douloureuse maladie, qu'elle a soufferte avec cette résignation et cette patience que la foi et l'espérance chrétiennes seules peuvent donner.

A la Pointe-Lévi, le 21, à l'âge de 23 ans, 6 mois et 24 jours, de la maladie du foie, dame Agathe-Delphine Tanswell, fille aînée de S. J. Tanswell, écrl., et épouse de sieur Elzear Lemieux marchand.

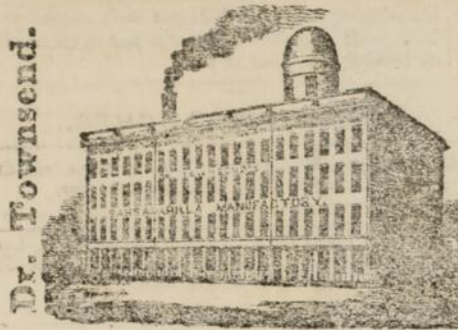
AUX COMMIS MARCHANDS.

La première assemblée de la société pour l'abolition des heures de travail aura lieu LUNDI le 1er octobre prochain, à NEUF heures du soir, au No 1064, rue St-Paul, à laquelle aura lieu l'élection des officiers.

Tous les Commis-Marchands sont priés d'y être présents.

29 sept. 1849.

SALSEPAREILLE.



MERVEILLE ET BÉNÉDICTION DE L'EPOQUE.

CET extrait est contenu dans des BOUTEILLES D'UNE PINTÉ 1/2 de GALLON—son prix est de six francs, sa qualité plus agréable et bien SUPPLÉMENTAIRE à aucune autre composition vendue jusqu'ici. Il agit sans purger, sans rendre malade ou affaiblir le patient.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en chassant la maladie, il donne de la force au corps. On s'en sert avec succès pour guérir radicalement toutes les maladies provenant de l'impureté du sang ou de la mauvaise situation du système.

PRENEZ GARDE AUX IMITATIONS.—Des personnes déshonorées ont imité nos étiquettes et mis de la médecine dans des bouteilles de la même forme des nôtres. Voyez à chaque bouteille la signature écrite de

P. TOWNSEND, OFFICIER DE LA MARINE DES ETATS-UNIS. Le capitaine G. W. McLean, membre de la législature nationale appartenant à la marine des Etats-Unis, nous envoie le certificat suivant dans lequel il raconte sa propre histoire.

Rubany, 25 janvier, 1847.—Il y a un an je fus attaqué de l'infirmité, et tout mon système tomba dans un état de faiblesse alarmant. On me conseilla d'essayer la Salsepareille du Dr. Townsend, et je me sentis soulagé, après en avoir pris deux ou trois bouteilles. J'attribuais donc ce bien-être à la Salsepareille. J'ai continué à en prendre, et je me rétablis de jour en jour. Je crois que cela a sauvé ma vie, et je ne voudrais pas, sous aucune prétexte, ne pas toujours avoir quelques bouteilles de ce remède chez moi.

GUÉRISON DES ÉCROUELLES. Le certificat suivant prouve que cette Salsepareille a un pouvoir particulier sur les maladies du sang les plus invétérées. Un précédent sans exemple est celui de trois personnes guéries dans la même maison.

TROIS ENFANS. Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves, quatre d'entre eux vous composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Aidez mes respects, etc. 1er mars 1847. ISAAC W. CLARK, 106 West-st. AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cet âge critique appelé "retour de la vie" ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les horribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce remède peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïssir la nature en aidant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner le dérangement, sans relâcher le système comme le font les purgatifs, les médecines qui l'ont vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

JEUNES FILLES LIÈZ CECI. Vous dont le teint est pâle, dont le yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons, dont la peau est rude et tachetée de rousseurs, vous qui sentez apesanties, employez une bouteille ou deux de la Salsepareille du Dr. Townsend. Cela nettoiera votre sang, fera disparaître les rousseurs et les boutons, vous rendra l'animation, le feu dans les yeux, le bien-être et le teint rose et blanc, toutes choses dont l'absence est incalculable chez les femmes non mariées.

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et sans violence, la congestion, la stérilité, les descentes de matrice, les leucorrhées, les menstrues obstruées ou difficiles, l'incontinence d'urine, les polypus nocturnes et la prostration générale du système, que ce soit ou non par une cause ou des causes inhérentes produites par l'écrouelle, maladie ou accident.

Et rien n'est plus surprenant que les effets fortifiants de la Salsepareille sur le corps humain. Les personnes qui sont faibles et facilement fatiguées, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans des circonstances d'une nature aussi délicate, nous allions exhiber les certificats de guérisons accomplies par nous, mais nous pouvons assurer les personnes malades que nous avons reçu le rapport suivant de mille cas de guérison. Plusieurs milliers de familles n'avaient pas d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de ce remède, ont vu leurs entrailles bémies par les symptômes de la maternité.

Dr. Townsend.—Ma femme étant depuis long-temps malade par une faiblesse et une débilité générale, et souffrant continuellement d'une descente de matrice, et autres inconvénients, je sus que votre médecine avait opéré merveille dans des cas semblables où elle avait été ordonnée, je me procurai un flacon de votre Extrait de Salsepareille et je suivis les instructions qui me furent données par vous. Peu de jours après, la santé de ma femme fut rétablie entièrement. Plein de reconnaissance pour le bien que ce remède a fait à ma femme, je m'empresse avec plaisir de le reconnaître et de le recommander au public.

M. MOORE, au coin de Grand et de Lydian-st. RHUMATISME ET LOMBAGO. Cette Salsepareille est employée avec le plus grand succès dans les attaques de rhumatisme, qu'elles soient spontanées ou chroniques. Les guérisons merveilleuses qu'elle a opérées ont valu à ce remède une renommée mondiale, mais la Salsepareille arrache la maladie du système, même quand les muscles et les os sont dans un état d'entente.

New-York, 25 juillet, 1848. Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—Depuis plus de trois ans, j'étais souffrant d'horribles douleurs rhumatismales. Maintes fois je me suis senti si mal que je ne pouvais vaquer à mes affaires. J'ai eu aussi le lombago. Après avoir la dans quelques journaux un élogé de votre Salsepareille, je songai à en user pour voir si je pourrais en retirer quelque soulagement. Le lombago m'a abandonné, et j'éprouve plus aisément des douleurs rhumatismales. Ma santé s'est améliorée depuis que j'ai suivi ce traitement, j'en suis fier et reconnaissant et j'espère que votre remède obtiendra le succès qu'il mérite pour son efficacité dans ces terribles maladies. Agréez, etc.

RICHARD JONES, No. 8 Doyer-st. CRACHEMENT DE SANG. L'nez est qui suit et dites, si vous l'osez, que la consommation est insupportable.

New-York, 23 avril 1847.—Dr. Townsend : Je pense réellement que votre Salsepareille a aidé la Providence à me sauver la vie. Depuis plusieurs années j'avais un rhume très dangereux qui ne faisait qu'empirer tous les jours. A la fin je crus que je n'en pourrais plus supporter pendant la nuit, et j'étais si affaibli et si malade que je ne croyais pas devoir vivre longtemps. Il y a fort peu de temps que j'ai employé votre Salsepareille, et elle a opéré un changement remarquable dans ma personne. Je puis maintenant me promener dans la ville, je ne crache plus de sang et la toue et la toue m'ont quitté. Vous pouvez donc vous imaginer quelle reconnaissance je vous porte pour ces résultats. Votre obéissant,

W. M. RUSSELL, du Catharine-st. OPINION DES MÉDECINS. Ceci est écrit à cette fin de certifier que nous soussignés, Médecins de la ville d'Albany, avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Townsend, et que nous croyons qu'elle est la meilleure préparation qui ait jamais été fabriquée sur cette place.

Signé H. P. PULING, M. D. J. WILSON, M. D. R. B. BRIGGS, M. M. Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D. Agents pour Montréal, Dr. Picault, rue Notre-Dame, No. 36, et coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Desgoutins.

Albany, 1er mai 1845. T. IRELAND, GRAVEUR SUR CUIVRE, 8, GRANDE RUE ST. JACQUES, Près la Banque de l'Amérique Britannique.

GRAVE et imprime toutes sortes de cartes de visites de profession et d'invitation, titres de comptes, lettres de changes, billets, etc., etc., à des conditions très libérales.

Il a toujours en mains des plaques pour les portes ainsi que des plaques pour les portes de la ville.

Montréal, 23 avril 1849. Eau de Plantagenet. L'Esoussigné recevra toutes les semaines de l'Eau fraîche des Sources de Plantagenet. Le prix de cette Eau salubre est d'un chelin le gallon et de trois chelins la douzaine de bouteilles. Il en aura constamment pendant la saison, à son dépôt, à l'Hôtel de Québec.

Dr. MERCIER, Agent. 7 mai 1849.

Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves, quatre d'entre eux vous composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Aidez mes respects, etc. 1er mars 1847. ISAAC W. CLARK, 106 West-st. AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cet âge critique appelé "retour de la vie" ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les horribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce remède peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïssir la nature en aidant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner le dérangement, sans relâcher le système comme le font les purgatifs, les médecines qui l'ont vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

JEUNES FILLES LIÈZ CECI. Vous dont le teint est pâle, dont le yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons, dont la peau est rude et tachetée de rousseurs, vous qui sentez apesanties, employez une bouteille ou deux de la Salsepareille du Dr. Townsend. Cela nettoiera votre sang, fera disparaître les rousseurs et les boutons, vous rendra l'animation, le feu dans les yeux, le bien-être et le teint rose et blanc, toutes choses dont l'absence est incalculable chez les femmes non mariées.

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et sans violence, la congestion, la stérilité, les descentes de matrice, les leucorrhées, les menstrues obstruées ou difficiles, l'incontinence d'urine, les polypus nocturnes et la prostration générale du système, que ce soit ou non par une cause ou des causes inhérentes produites par l'écrouelle, maladie ou accident.

VOUS POUVEZ ENCORE ÊTRE GUÉRI!

P. R. N. 12 4/5



ONGUENT D'HOLLOWAY.

GUÉRISON DE RHUMATISME ET DE RHUMATISME GOUTTEUX.

Extrait d'une lettre de M. Thomas Brunton, propriétaire de la Taverne de Waterloo à Contham, dans le comté d'York, datée du 25 septembre, 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY. Monsieur.—Depuis longtemps j'étais martyrisé par un rhumatisme et la goutte rhumatismales, et pendant dix semaines avant d'avoir fait usage de vos médecines j'ai été si mal que j'ai cru que j'allais bientôt mourir. Lorsque je vis vos remèdes avisés dans la gazette que je reçois, j'ai eu dessein d'essayer. Je me frictions avec l'onguent comme la direction l'indique et je couvris la partie frictions de feuilles de chou, je pris de plus de vos pilules matin et soir. Après trois semaines, je pus avec l'aide d'un bâton marcher pendant une heure ou deux, et après sept semaines, je pus marcher sans l'aide d'aucun bâton. Je suis avec la permission de Dieu et l'aide de vos médecines, très bien, et depuis sept mois je vaque à mes affaires sans ressentir aucun symptôme de retour de mon ancienne maladie. Outre la guérison de ma goutte rhumatismales, j'ai eu mon pied droit fort sérieusement endolori et votre onguent peut guérir toutes blessures ou écorchures; car une femme habitant près de chez moi, avait depuis 4 ans une mauvaise jambe que personne n'avait pu guérir; je lui procurai de vos pilules et de votre onguent, qui lui guérissent bien vite, après que toute autre chose n'avait pu faire. Pour votre information, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai servi pendant 25 ans ma patrie dans le premier régiment des Life Guards et j'ai 18 ans caporal. J'ai été deux ans à la guerre d'Espagne et fut à la bataille de Waterloo. J'ai reçu mon congé le 2 septembre, 1835. L'opérateur commandant de ce temps était le col. Lyon qui est maintenant général. J'ai appartenu à la troupe du capit. Henry Baring.

(Signé) THOMAS BRUNTON. Extrait d'une lettre de M. André Brack, forgeron, habitant à Eyemouth, près de Berwick, datée du 10 octobre 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY. Monsieur.—C'est avec plaisir et reconnaissance que je vous informe qu'après avoir souffert pendant 21 ans, d'une mauvaise jambe qui ne voulait céder à aucun traitement, je consultai à différents temps tous les médecins célèbres, mais en vain. J'étais souvent incapable de travailler; personne ne peut comprendre les douleurs cuisantes que j'ai endurées. Ma jambe est maintenant aussi saine qu'elle l'a jamais été par le moyen de votre onguent et de vos pilules, que j'ai reçues de monsieur J. Davidson, droguiste, qui connaît très bien ma position et qui, j'en suis sûr, sera heureux de certifier avec moi si cela est nécessaire, comme preuve de ma guérison.

(Signé) ANDRÉ BRACK. DEUX ORTEILS PRÉSERVÉS DE L'AMPUTATION. Extrait d'une lettre de M. Olivier Smith Jenkins, datée Falkirk, 13 août 1848.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY. Monsieur.—Président il y a à peu près six mois à l'opération d'un de nos chemins de fer et par la chute d'une énorme pierre non pied droit fut sérieusement endolori et devint si mal que j'en perdais l'usage. J'allais à l'hôpital pour me faire amputer, mais un de mes amis me conseilla d'essayer votre onguent et de vos pilules, ce que je fis et les douleurs cessèrent, en trois semaines, capable de continuer mon occupation ordinaire, et maintenant je suis parfaitement guéri.

(Signé) OLIVIER S. JENKINS. Les Pilules devaient être employées conjointement avec l'onguent dans la plus grande des ces-ci-dessous: Mal des Jambes, Lombago, Hémorrhoides, Rhumatisme, Goutte, Mal aux Mamelons, Mal de Gorge, Maladies de la Peau, Scorbute, Goutte, Entorses, Glandules, Ulcères.

Agents, pour Montréal, Dr. PICHAULT, rue Notre-Dame, No. 36, au coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Desgoutins, et MM. SAVAGE et Cie, rue Notre-Dame.

N. B.—Des directions, enseignant la manière de s'en servir, sont attachées à chaque pot ou boîte.

Pharmacie du Dr. Picault, 114, rue St. Paul.

CI-DEVANT DE LA RUE ST-PAUL. N'oubliez pas de grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à la Pharmacie les Médicaments à Patente les plus renommés annoncés dans la Gazette. Les tels que: Pilules de Brandell, Do du Coeur, Do du Moût, Do du Harvy, Do du Morrison, Do du Holloway, Do du Frank, Do du Smith, Do du Parr, Do du D'Halsey, Do du Lee, Do du Wistar, Do du Liverwort, Do du Rose, etc.

Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves, quatre d'entre eux vous composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Aidez mes respects, etc. 1er mars 1847. ISAAC W. CLARK, 106 West-st. AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cet âge critique appelé "retour de la vie" ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les horribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce remède peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïssir la nature en aidant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Il renouvelle tout le système, et l'énergie naturelle, en épurant le sang, sans occasionner le dérangement, sans relâcher le système comme le font les purgatifs, les médecines qui l'ont vend pour les faiblesses chez les femmes pendant leurs maladies.

JEUNES FILLES LIÈZ CECI. Vous dont le teint est pâle, dont le yeux sont appesantis, dont la figure est couverte de boutons, dont la peau est rude et tachetée de rousseurs, vous qui sentez apesanties, employez une bouteille ou deux de la Salsepareille du Dr. Townsend. Cela nettoiera votre sang, fera disparaître les rousseurs et les boutons, vous rendra l'animation, le feu dans les yeux, le bien-être et le teint rose et blanc, toutes choses dont l'absence est incalculable chez les femmes non mariées.

GRAND REMÈDE POUR LES FEMMES. La Salsepareille du Dr. Townsend guérit radicalement et sans violence, la congestion, la stérilité, les descentes de matrice, les leucorrhées, les menstrues obstruées ou difficiles, l'incontinence d'urine, les polypus nocturnes et la prostration générale du système, que ce soit ou non par une cause ou des causes inhérentes produites par l'écrouelle, maladie ou accident.

Et rien n'est plus surprenant que les effets fortifiants de la Salsepareille sur le corps humain. Les personnes qui sont faibles et facilement fatiguées, en prenant ce remède deviennent rapidement par son influence robuste et pleines d'énergie. Il combat immédiatement la faiblesse du corps humain, faiblesse qui est la cause de la stérilité.

On ne pense pas que dans des circonstances d'une nature aussi délicate, nous allions exhiber les certificats de guérisons accomplies par nous, mais nous pouvons assurer les personnes malades que nous avons reçu le rapport suivant de mille cas de guérison. Plusieurs milliers de familles n'avaient pas d'enfants, après avoir employé quelques bouteilles de ce remède, ont vu leurs entrailles bémies par les symptômes de la maternité.

Dr. Townsend.—Ma femme étant depuis long-temps malade par une faiblesse et une débilité générale, et souffrant continuellement d'une descente de matrice, et autres inconvénients, je sus que votre médecine avait opéré merveille dans des cas semblables où elle avait été ordonnée, je me procurai un flacon de votre Extrait de Salsepareille et je suivis les instructions qui me furent données par vous. Peu de jours après, la santé de ma femme fut rétablie entièrement. Plein de reconnaissance pour le bien que ce remède a fait à ma femme, je m'empresse avec plaisir de le reconnaître et de le recommander au public.

M. MOORE, au coin de Grand et de Lydian-st. RHUMATISME ET LOMBAGO. Cette Salsepareille est employée avec le plus grand succès dans les attaques de rhumatisme, qu'elles soient spontanées ou chroniques. Les guérisons merveilleuses qu'elle a opérées ont valu à ce remède une renommée mondiale, mais la Salsepareille arrache la maladie du système, même quand les muscles et les os sont dans un état d'entente.

New-York, 25 juillet, 1848. Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—Depuis plus de trois ans, j'étais souffrant d'horribles douleurs rhumatismales. Maintes fois je me suis senti si mal que je ne pouvais vaquer à mes affaires. J'ai eu aussi le lombago. Après avoir la dans quelques journaux un élogé de votre Salsepareille, je songai à en user pour voir si je pourrais en retirer quelque soulagement. Le lombago m'a abandonné, et j'éprouve plus aisément des douleurs rhumatismales. Ma santé s'est améliorée depuis que j'ai suivi ce traitement, j'en suis fier et reconnaissant et j'espère que votre remède obtiendra le succès qu'il mérite pour son efficacité dans ces terribles maladies. Agréez, etc.

RICHARD JONES, No. 8 Doyer-st. CRACHEMENT DE SANG. L'nez est qui suit et dites, si vous l'osez, que la consommation est insupportable.

New-York, 23 avril 1847.—Dr. Townsend : Je pense réellement que votre Salsepareille a aidé la Providence à me sauver la vie. Depuis plusieurs années j'avais un rhume très dangereux qui ne faisait qu'empirer tous les jours. A la fin je crus que je n'en pourrais plus supporter pendant la nuit, et j'étais si affaibli et si malade que je ne croyais pas devoir vivre longtemps. Il y a fort peu de temps que j'ai employé votre Salsepareille, et elle a opéré un changement remarquable dans ma personne. Je puis maintenant me promener dans la ville, je ne crache plus de sang et la toue et la toue m'ont quitté. Vous pouvez donc vous imaginer quelle reconnaissance je vous porte pour ces résultats. Votre obéissant,

W. M. RUSSELL, du Catharine-st. OPINION DES MÉDECINS. Ceci est écrit à cette fin de certifier que nous soussignés, Médecins de la ville d'Albany, avons, en différentes occasions, prescrit la Salsepareille du Dr. Townsend, et que nous croyons qu'elle est la meilleure préparation qui ait jamais été fabriquée sur cette place.

Signé H. P. PULING, M. D. J. WILSON, M. D. R. B. BRIGGS, M. M. Albany, 1er avril 1845. P. E. ELMONDORF, M. D. Agents pour Montréal, Dr. Picault, rue Notre-Dame, No. 36, et coin de la rue Bonsecours, devant l'Hôtel Desgoutins.

Albany, 1er mai 1845. T. IRELAND, GRAVEUR SUR CUIVRE, 8, GRANDE RUE ST. JACQUES, Près la Banque de l'Amérique Britannique.

GRAVE et imprime toutes sortes de cartes de visites de profession et d'invitation, titres de comptes, lettres de changes, billets, etc., etc., à des conditions très libérales.

Il a toujours en mains des plaques pour les portes ainsi que des plaques pour les portes de la ville.

Montréal, 23 avril 1849. Eau de Plantagenet. L'Esoussigné recevra toutes les semaines de l'Eau fraîche des Sources de Plantagenet. Le prix de cette Eau salubre est d'un chelin le gallon et de trois chelins la douzaine de bouteilles. Il en aura constamment pendant la saison, à son dépôt, à l'Hôtel de Québec.

Dr. MERCIER, Agent. 7 mai 1849.

Dr. Townsend : Mon cher Monsieur.—J'ai le plaisir de vous informer que trois de mes enfants ont été guéris des écrouelles en employant votre excellente médecine. Les plaies qu'ils avaient, étaient fort graves, quatre d'entre eux vous composition ont tout fait disparaître, et je viens vous exprimer ma reconnaissance.

Aidez mes respects, etc. 1er mars 1847. ISAAC W. CLARK, 106 West-st. AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES. Cet extrait de Salsepareille a été expressément préparé pour être employé dans les maladies des femmes. Aucune femme qui parvient à cet âge critique appelé "retour de la vie" ne devrait négliger d'employer ce remède. Car c'est un préventif contre les horribles maladies auxquelles les femmes sont sujettes à cette époque de leur vie. Ce remède peut être différé pendant plusieurs années par l'usage de cette médecine. Elle n'est pas non plus sans secours aux jeunes filles qui arrivent à l'âge de puberté, car ce remède est propre à assaïssir la nature en aidant la circulation du sang, et en donnant des forces au système. En vérité ce remède est infiniment précieux pour toutes les maladies délicates auxquelles les femmes sont sujettes.

Avis à ceux qui Doutent.

ANALYSE DES EAUX DES SOURCES DE PLANTAGENET.

LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fort salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquelles cette classe d'eaux sont redevables d'une grande partie de leur VERTU MÉDICALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. Ch. Laroque m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants.

Une livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient.

	Grains.
Chlorure de soude.....	81.68200
Chlorure de potasse.....	72890
Chlorure de chaux.....	96480
Chlorure de magnésie.....	1.71634
Bromure de magnésie.....	05635
Iodure de magnésie.....	03089
Carbonate de chaux.....	6.23301
Carbonate de magnésie.....	6.23301
Carbonate de fer.....	00748
Silice.....	49000
Total des Ingrédients solides.....	92.17667
Eau.....	6.90782323
	7000.00000

La pesanteur spécifique de l'eau est..... 1.006377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas pu m'occuper de la source, je ne puis déterminer la quantité d'iodine carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Imp. Génl. Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION. Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent deux à trois par jour.

CHOLÉRA. En buvant de l'eau de Plantagenet, le public n'a rien à craindre du choléra.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet, certifie que dans l'année 1832, je travaillais avec un nombre d'hommes dans un chantier situé près de ces sources précieuses. Je suis attaqué de la maladie alors régnante (le choléra) avec un certain nombre de mes hommes. Nous bûmes des Eaux de Plantagenet et nous fûmes parfaitement guéris; tandis que ceux qui étaient contre son usage moururent presque instantanément de la maladie régnante. Bien plus nous en emportâmes plusieurs quarts avec nous à Québec en cas de rechute.

Je suis, M. v. r. etc. J. S. CAMERON. St-Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, est dû au Dr. A. Dorval, éc. de Québec, en visite à Montréal.

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, est, relativement aux Eaux Minérales de Plantagenet, comme remède efficace pour la GUÉRISON du CHOLÉRA, et autres maladies, est correct, ayant été témoin oculaire de son effet en plusieurs circonstances. Ce certificat, de plus, qu'en 1832 j'ai été témoin du fait mentionné, je prends donc la liberté d'y souscrire mon nom et de recommander ces eaux.

A. DORVAL, Conseiller de ville, Québec. Montréal, 24 mars 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet et ils s'en sont trouvés infiniment bien. Je recommanderai à l'attention de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poulmon et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRED NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHARLES LAROCQUE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, éc. et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doit être attribuée à l'usage de ces eaux, et que la guérison de la gravelle, des rhumatismes de quelques formes de maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydrophobie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consommation.

Quant à son usage dans le choléra dont Mr. L. à quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement salutaire du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans l'Eau de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1849. Ayant examiné l'analyse faite par T. S. HUNT, éc. des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme, les maladies nerveuses, les fièvres lentes, l'hydrophobie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les écrouelles, etc.

Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandés pour la dyspepsie et la dysenterie ont retiré un avantage. Je doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgant d'avance et dans le début de la maladie.

E. H. TRUDEL, M. D. Monsieur.—Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que, d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés connues, elles doivent être employées avec avantage dans les maladies suivantes, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies, des affections du foie des scrofules, des hydrophobies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles sont employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont le plus souvent préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de l'étranger, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la cure de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur de ces Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants.

Votre, etc. Prof. d'Anatomie, Ec. de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelques temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

En mai prochain, le public verra le grand nombre de certificats qu'on a donnés en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet. Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demi je souffrais d'un rhumatisme de l'épaule et de constipation, et que les résultats furent de m'exercer tellement que je dépassais d'une guérison. Après avoir employé les divers remèdes employés en semblables circonstances, sans avoir éprouvé d'amélioration, j'eus recours à l'Eau de Plantagenet, et depuis que j'en ai fait usage, ma santé s'est tout à fait rétablie. Comme l'attribue ma guérison uniquement à ces Eaux, je considère comme un devoir de le recommander ardemment à tous ceux qui se trouveraient atteints de la même maladie.

(Signé) J. BELL, M. D. Montréal, le 16 janvier 1849.

EAUX MINÉRALES DE PLANTAGENET.

Le propriétaire des Sources Minérales de Plantagenet ayant appris que des personnes employées pour vendre les eaux de Varennes, les ont substituées, et vendues pour celles de Plantagenet, sans vouloir déprécier dans l'estimation publique, les eaux de cette source, trouve qu'il est nécessaire d'informer le public que les véritables eaux de Plantagenet ne se trouvent que, chez MM. Brault et Lafrechin, Place d'Armes, chez le Dr. Picault, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel Desgoutins, et chez M. Mercier, Hôtel de Québec, vis-à-vis le marché Bonsecours.

Le propriétaire ajoutera, que pour des personnes accoutumées à faire usage de ces eaux minérales, le goût de celles de Plantagenet peut aisément se distinguer des eaux d'aucune autre source.